

A droite, le seigneur du lieu, debout, accueille avec bonté la nouvelle épousée, tandis que la châtelaine, assise au milieu de ses enfants et tournant le dos à demi, jette sur la naïve paysanne un pâle sourire qui peut signifier beaucoup de choses... — Mais nous n'avons pas à commenter la pensée de l'artiste. — Enfin, dans le fond de la scène, des gens de la noce et des domestiques rient et chuchotent. Il nous serait difficile de dire tout le bien que nous pensons de ce tableau. Quelle finesse d'observation ! Chaque figure est étudiée comme un portrait, tout est achevé, jusqu'aux moindres détails et le style du Directoire est fidèlement reproduit ; je me trompe : le vieux seigneur porte un costume Louis XV ; mais c'est, sans doute, encore une malice de la part de l'artiste. En somme, que M. de Boucherville continue ainsi, et il ira loin.

Voici maintenant deux peintres genevois : MM. Castres et Simon-Durand. Ce dernier, dans *Un différend conjugal à la justice de paix d'un canton suisse*, nous montre, avec moins de délicatesse, la plupart des qualités de M. de Boucherville. Dans une grande salle, mal éclairée, on voit, au premier plan, le magistrat entouré de l'attirail du greffe ; devant lui, le mari outragé frappe avec colère sur la table du prétoire, et plus loin, deux femmes, l'une assise, c'est l'épouse, l'autre debout, c'est la mère qui plaide avec chaleur la cause de sa fille. Cette scène est empreinte de la couleur locale la plus vraie ; c'est bien rustique, bien suisse. Le ton général du tableau est gris ; deux objets seulement, la veste blanche du mari et le tablier rouge de sa femme en relèvent la monotonie et attirent l'attention sur les principaux personnages.

M. Castres ne pouvait non plus mieux faire que d'emprunter son sujet à sa pittoresque patrie. Dans un chalet du canton d'Appenzell, où il est hébergé, un beau militaire raconte ses prouesses ; la fille du logis, debout, tout près